



PH communauté de communes Ventadour Egletons Monédières

Critères d'éligibilité

- Public cible :**
- *Porteurs-euses agé(e)s de moins de 26 ans
 - *Porteurs de projets créant une activité commerciale inexistante dans la commune d'implantation permettant d'assurer un service du quotidien à la population
 - *Porteurs-euses de projets reprenant le dernier commerce permettant d'assurer un service du quotidien à la population
 - *Porteurs-euses créant un emploi en CDI (par dérogation inclus les contrats l'apprentissage)

Zone géographique : l'ensemble des communes de la communauté de communes

Caractéristiques du PH

Montant du PH : max 3 000€ couplé obligatoirement à un PH création reprise Initiative Corrèze d'un montant minimum de 3 000€

Durée de remboursement : 36 mois maximum – avec possibilité d'un différé maximum de 3 mois -

Garantie BPI et assurance : pas de garantie BPI et d'assurance – pas de frais pour le porteur de projet -

Attribution du PH

Le comité d'agrément Initiative Corrèze de Tulle aura pour mission l'examen des dossiers soumis par l'équipe technique d'Initiative Corrèze et l'audition de créateur ou repreneur sollicitant un PH lors du comité.

Le comité à l'écoute du créateur devra fournir un avis motivé sur chaque dossier, avis qui sera transcrit sur le procès-verbal du comité.

Le comité pourra accepter, refuser, ou ajourner la demande.

Initiative Corrèze s'engage à inviter un(e) représentant(e) de la communauté de communes à chaque comité au cours duquel sera sollicité un PH.